

**Addendum**  
**au**  
**document de stratégie de coopération et au programme indicatif régional**  
**2002-2007**

**Communauté européenne et région Afrique de l'Ouest**

Une revue à mi-parcours (RMP) du document de stratégie de coopération (SC) et du programme indicatif régional (PIR) pour la région Afrique de l'Ouest a été effectuée en 2005 conformément à l'article 11 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

1. Suite à la RMP, et à la lumière d'une évaluation des besoins actuels et des performances de la région la Communauté confirme, dans les limites des ressources disponibles, l'octroi des ressources pour la région Afrique de l'Ouest de la manière suivante :

Allocation initiale du 9 <sup>e</sup> FED	Allocation initiale du 9 <sup>e</sup> FED + transferts des anciens FED (fin 2005)	Nouvelle allocation après RMP (y compris les transferts des FED précédents)
€ 235 millions	€ 249,7 millions	€ 249,7 millions

Un montant de 18.2 M€, à libérer en 2006 suite aux prévisions des désengagements et clôtures des projets régionaux de l'Afrique de l'Ouest du 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED, n'est pas programmé et il sera transféré à la réserve intra ACP.

2. Dans le cadre de la RMP, il a été convenu de maintenir la stratégie régionale exposée dans la SC et le PIR.

3. La nouvelle répartition de l'allocation indicative est présentée ci-dessous :

	Allocation indicative initiale		Allocation indicative après RMP (y compris les transferts des FED précédents)	
	€	%	€	%
<i>1. Intégration économique et commerce</i>	€ 118 m	50 %	€ 118 m	47 %
<i>2. Transports (facilitation des)</i>	€ 82 m	35 %	€ 82 m	33 %
<i>3. Programmes hors secteurs de concentration</i>	€ 35 m	15 %	€ 49,7 m	20 %
<b>TOTAL</b>	€ 235 m	100 %	€ 249,7 m	100 %

4. La programmation des allocations des deux secteurs de concentration (intégration économique et commerce et transports) n'est pas modifiée

*W*

*f*

5. Pour les programmes hors secteurs de concentration, les transferts des FED précédents (à l'exception de 18,2 millions provenant des transferts des reliquats prévisionnels 2006) sont réservés aux objectifs suivants :

Projets prévus au niveau du PIR

- Mise en place d'un mécanisme de réaction rapide pour la prévention des conflits (5 M€)
- Appui au secteur de la pêche (5 M€)
- Appui au secteur de la culture (4 M€)

Nouveaux projets

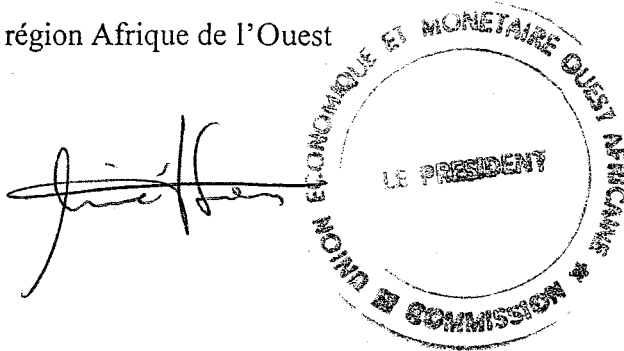
- Contribution à une initiative panafricaine en matière d'utilisation de l'imagerie satellitaire pour l'environnement (AMESD) (3 M€)
- Actions de coopération technique (2 M€)
- Augmentation du plafond du programme régional solaire (1 M€)

Les modifications des programmes hors secteurs de concentration définies dans le présent addendum modifient toutes les sections concernées de la SC et du PIR, y compris les annexes, qui se rapportent aux mêmes domaines d'intervention.

Date: 22 AOUT 2006

Signatures :

Pour la région Afrique de l'Ouest



Pour la Commission

